

CONTRADICTIONS

NOVEMBRE 1995

NUMERO 13

LA LETTRE DU CLUB DEBATTRE

SOMMAIRE

■ Prolégomènes à tout engagement à venir p - 2

■ Québec, individu, communauté ou nationalité p - 4

LE DOSSIER DU MOIS

■ L'usager du service public : de l'administré négligé au véritable client p - 6

■ Du privilège d'être fonctionnaire p - 8

■ Réinventer le service public des transports p - 9

■ L'avenir du "Service Public à la française" p - 11

ACTIVITÉ DE DÉBATTRE

■ Compte-rendu d'Assemblée générale p - 15

■ Compte-rendu du débat sur l'engagement p - 16

QUEL AVENIR POUR LE SERVICE PUBLIC ?

REUNION LE

JEUDI 23 NOVEMBRE À 20H

Préparée et animée par Carole ETIENNE

Chez Laurent GERBOUD &

Agnès CHAPELIER

152 rue Lafayette

75010 Paris - Code 47A21

Métro Gare du nord sortie rue du Fbg St Denis puis rue St Quentin.
Pour le côté World cooking, un buffet malien arrosé de vin du bugey est prévu. Prévenir si possible au 42 05 30 69

Cette interrogation recoupe de nombreuses questions d'actualité. Parmi elles, on trouve au premier degré la très polémique remise en cause des supposés privilèges des fonctionnaires. Au delà de la provocation destinée à nourrir un électorat durement éprouvé par la crise, ce sujet brûlant, nous conduit à nous interroger sur l'avantage d'une garantie de l'emploi. L'avenir du service public se joue aussi à travers les débats sur le devenir des grandes entreprises publiques comme EDF, la SNCF. Malgré son côté technique, cette question renvoie notamment à la notion très française de Service public Industriel et commercial qui mérite d'être éclaircie et appréhendée au regard des exemples européens. Enfin, pour élever le débat, (comme on sait le faire à Débattre !), on pourra discuter plus généralement sur le redéploiement des missions de l'État et sur la modernisation de son mode d'intervention. Voilà quelques uns des points que nous vous proposons de débattre le jeudi 23 novembre.

L.G.

PROLÉGOMÈNES À TOUT ENGAGEMENT À VENIR

Cet article, rédigé au mois de juillet en prévision du numéro de Contradictions consacré à l'engagement, est resté dans les tiroirs d'un intermédiaire fort distrait. Aussi, la rédaction présente toutes ses excuses à l'auteur qui avait, lui, transmis le document à temps. Nous publions, donc, cette intéressante contribution à un débat qui n'est pas clos et reste même au cœur de la démarche de notre club politique.

Toute démarche volontariste tendant vers un engagement motivé peut être traduite par l'expression de la nécessité, pour l'individu, de prendre part à la vie de la communauté à travers laquelle il s'identifie. Aussi, si l'être humain possède de 600 à 700 grammes de matière cérébrale supplémentaire par rapport au chimpanzé, il convient de remarquer qu'il s'agit surtout du cortex, qui tend tout entier vers un seul but : la socialisation.

S'engager en politique, autrement dit dans la vie de la cité, consiste alors à prendre part de façon personnelle au fonctionnement de la cause commune. Ainsi défini, l'engagement n'est plus déterminé par le choix de - ou de ne pas - s'engager. En effet, pas plus qu'il n'est nécessaire ou préférable, le fait de s'engager n'est pas un acte véritablement volontaire : l'engagement, pour celui qui vit en société, est inévitable.

Renoncer à une position de simple spectateur de la société et du monde de son temps ne peut être l'apanage de quelques intellectuels ou artistes qui, s'ils ont bien sûr un rôle à remplir au sein de la communauté, n'ont pas pour autant l'exclusivité de l'accomplissement de cette fonction. La seule différence réside alors peut être dans la prise de conscience de cet engagement, et c'est sur ce point seulement qu'il nous sera loisible de débattre.

Si l'engagement est inévitable, il ne peut pour autant être considéré comme allant de soi de façon positive et revêt de ce fait une certaine importance quant à l'orientation qui lui est attribué. S'engager au sein d'une collectivité constitue bien évidemment un apport direct pour l'entité considérée qui, par ailleurs, peut alternativement profiter des conséquences ou subir les répercussions de l'engagement de chacun. La communauté se nourrit de ces différents apports, les digère, puis traduit la diversité par la mise en scène des oppositions inévitablement présente dans une société où les différences peuvent être librement exposées. Alors, d'oppositions en diatribes, de diatribes en conflits, la communauté garde les séquelles issues des volontés divergentes d'individus engagés - au sens partisan du terme - dans leur seul souci d'élaborer un type de société que ceux-ci considèrent comme la meilleure.

L'individu, au sein de cette société, garde une infime marge de libre arbitre relativement à sa détermination d'agir. Mais paradoxalement, sa contribution envers la société se retrouve non moins minime lorsque l'orientation générale des comportements est déterminée de façon insensée, ou plus précisément sans être comprise dans la perspective téléologique (du grec telos, fin) qui s'impose pour la mise au point de toute éthique contemporaine.

Poursuivre un fantôme ne peut alors qu'être considéré comme le comble du leurre, mais la chasse est ouverte.

Quand se défont, en effet, les discours globalisants, au sein d'une modernité qui refoule le transcendant et les téléologies, c'est l'individu qui se fait valeur suprême. Il en ressort que l'attitude générale privilégie l'individu par rapport à la collectivité.

Quand l'individualisme gagne et progresse, le devoir s'édulcore singulièrement et s'anémie au contact du "mieux vivre". Le public connaît de mieux en mieux ses droits, mais pense pouvoir se permettre de faire l'impasse sur ses devoirs. Alors, l'éthique disparaît au moment où elle semble à son acmé ! Pour édifier l'éthique, il faut d'abord concevoir le désir sans le manque et y saisir une plénitude : c'est Platon qui inaugure, dans Le Banquet, la conception du désir comme incomplétude : je ne puis rechercher et poursuivre que ce qui me fait défaut : l'amour, cette quête de l'unité perdue, témoigne du vide de l'être au sein de la réalité humaine et se révèle insatisfaction et détresse, errance et vacuité.

L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques nous entraîne à mille lieues du difficile et pénible devoir. Si l'éthique nourrit les médias, la biologie et les affaires, le devoir absolu régresse. L'opinion, quant à elle, reflète na-

>

turellement ces observations. Et si nous sommes parfois surpris par l'état du monde actuel, c'est bien parce que nous sommes les acteurs de la tragédie du monde contemporain mais que nous avons l'unique impression de contempler la communauté que nous construisons, en pensant que les autres la construisent pour nous. Et ce, même s'il nous semble être soumis à la décision, à la prise de position, à l'engagement de seulement 52% de nos concitoyens.

De Mitterrand à Chirac, les élections ne font, en fin de compte, que poursuivre la même diplomatie nucléaire et cauchemardesque. Les nuances sont faibles une fois la situation globalement considérée. Cherchant toujours ce qui est le plus proche de nous, et l'avenir étant par définition incertain, le fait est que les positions actuelles se retournent sur le passé, aussi loin que possible, même si ce n'est pas plus loin que la semaine dernière. Les regards ne sont pas tournés vers aujourd'hui, encore moins vers demain, mais bien en arrière.

En arrière, on retrouve de façon permanente quelqu'un pour venir sauver la situation au dernier moment : il est alors rassurant de regarder derrière, en espérant. Au États-Unis, cette même démarche a, par le passé, conduit les électeurs à se retourner jusqu'aux cow-boys - chacun son histoire - et à souhaiter le retour du chevalier blanc, sur son cheval blanc. John Wayne incarnait parfaitement ce modèle, mais comme il n'était plus disponible, ils ont alors choisi d'élire Ronald Reagan. Nous évitons les cow-boys, puisque notre passé est autre, mais le temps n'est plus à Napoléon Bonaparte ou à Charles de Gaulle, et cela nous est plus difficile à considérer !

Il apparaît alors que l'engagement n'est bon que s'il est quotidien, sur un programme de société transcendant l'approche politique partisane. Au cas contraire, l'objectif est vicié car le parti qui a pour projet l'unité et le rassemblement derrière une idéologie déterminée exclut de ce fait ses "adversaires", et s'exclut lui-même d'un projet de société qui, s'il ne peut être totalement consensuel, vise néanmoins une certaine harmonisation au sein de la communauté.

Imposer une idéologie n'est pas non plus une solution ; la démarche convaincante a montré ses limites dans ce domaine, puisqu'il faut bien admettre que l'on convainc beaucoup moins par des discours idéologiques, dans lesquels l'individu se perd souvent - ou, plutôt, ne se retrouve pas -, que par des campagnes marketing plus proches de la réalité quotidienne telle qu'elle s'affirme au fil des siècles, c'est à dire de l'économie, du marchand, ... de l'argent. Or, l'aspect fictif de cette approche par le biais capitaliste ne cesse de révéler ses faiblesses et son inadéquation avec la société contemporaine. Les exemples de "catastrophes" liées aux grandes banques internationales - la banque Baring, mais aussi le Crédit Lyonnais - ainsi qu'aux systèmes économiques les plus performants - pour exemple, l'économie japonaise qui menace d'emporter le monde dans sa déconfiture - nous montre que l'on est bien loin des vertus positives du système marchand : le développement des échanges entre les peuples ne suffit plus à satisfaire la soif de pouvoir des nouveaux conquérants.

Le capitalisme dans son ensemble apparaît alors comme l'expression économique du nihilisme, et produit avec la valorisation du monde des choses la dévalorisation du monde des hommes. Il y a alors danger si l'on considère l'appro-

che politique par le biais de la démarche capitaliste... l'économie et le politique sont d'ailleurs si fortement imbriqués qu'échapper à cette évolution semble exclu. La politique partisane, dans son ambition et sa démarche, relève de cette approche.

À un moment où les actions de l'homme se révèlent grosses de périls et dangers divers, nous sommes précisément plongés dans ce nihilisme, ce rapport au "rien" dont Nietzsche fut, au siècle dernier, le prophète. Cela signifie précisément que tous les repères ou normes de l'obligation se dissipent, que les valeurs supérieures se déprécient. Quel engagement alors, peut-on considérer comme étant salvateur ? Là encore, retour vers le passé et dans l'empire romain qui aura pour une époque temporisée une société dans laquelle l'individu n'est plus enserré dans la cité de la période grecque classique et où le problème de la subjectivation devient central. Va-t-il s'agir d'un repli sur soi ? Non, mais bien d'un accès à la liberté, par constitution d'un sujet autonome à l'intérieur de certaines structures.

Aussi, pour terminer ce bref exposé, nous nous contenterons simplement de rappeler les différents impératifs kantiens qui peuvent encore faire la lumière sur le sens à donner à tout engagement à venir : "Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie. Ne compromets pas les conditions pour la survie indéfinie de l'humanité sur terre. Inclus dans ton choix actuel l'intégrité future de l'homme comme objet secondaire de ton vouloir".

Pierre MÉRITE

QUEBEC : INDIVIDU, COMMUNAUTÉ OU NATIONALITÉ

Contradictions n'est pas seulement ouvert au thème de la prochaine réunion, mais aussi aux billets d'humeur et aux réactions "à chaud" sur l'actualité. Quelques semaines après le référendum sur la souveraineté du Québec, cet article se propose de montrer en quoi l'indépendance de "la belle province" est inscrite non seulement au programme de la décomposition du Canada, mais également dans celui de l'évolution du monde moderne.

En 1865, les Etats-Unis d'Amérique finirent par résoudre cette inquiétude fédérale que fut la question de la sécession et de l'existence d'une société distincte au sein de l'Union, en réaffirmant -tragiquement- qu'une association d'États créait un peuple nouveau : un "Nous le peuple" uniformisant et indivisible. Pourtant, au même moment (1867), leurs voisins du Nord s'engageaient sur une autre voie. En reprenant, pour une part, l'acte de Québec de 1774, le Canada se présentait au monde comme une fédération de "deux peuples fondateurs", anglophones conquérants et francophones soumis.

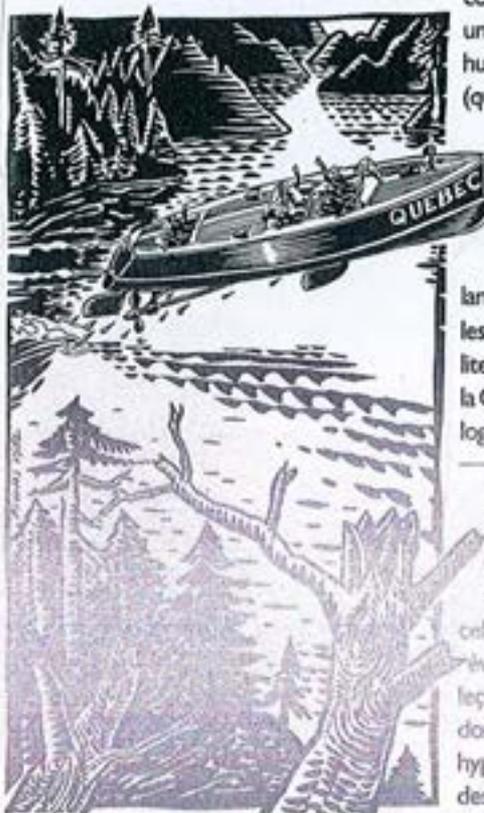
L'ÉCHEC D'UNE FÉDÉRATION MULTICULTURELLE

Ce statu-quo constitutionnel, acceptant le fait francophone sans que cela s'accompagne en réalité d'effets, n'était valable et supportable que tant que la société québécoise ne revendiquait rien. L'hypothèse d'un peuple canadien fit donc illusion un siècle. Au début des années 60, elle fut battue en brèche par deux mouvements contradictoires.

① le réveil culturel et l'entrée en modernité de la société québécoise ; de la "révolution tranquille" de "l'équipe du tonnerre" de Jean-Lesage au référendum sur la souveraineté de 1980, en passant par l'épisode sanglant, mais au combien déterminant, du Front de libération du Québec (FLQ -1970) ou de l'affirmation du français dans la loi dite 101 (1977-francisation de l'administration, de la Justice, de l'Enseignement et du monde du travail). Cherchant à rejoindre leur siècle par l'intégration au Canada, les québécois tiraient aussi la leçon des règles constitutionnelles leur reconnaissant, de droit, une consistance, au point de se demander à

eux-même s'il ne fallait pas en conclure à l'indépendance.

② le fédéralisme de Pierre-Elliott Trudeau : souhaitant tirer le destin de la Fédération de sa propre biographie (père québécois francophone-mère anglophone d'origine écossaise), il imposait au Canada le bilinguisme



(1969) tout en refusant au Québec un droit particulier à défendre sa culture. Fort de cette garantie juridique, il réformait la Constitution de 1867 ("deux peuples fondateurs") ; aux québécois conscients et forts d'eux-mêmes, il proposait alors le "changement" en rapatriant de Londres (1982) une nouvelle Constitution que ces derniers ne ratifièrent pas.

Ainsi, à l'éveil des québécois, il était fait réponse que ceux-ci n'étaient plus un peuple fondateur, mais seulement un groupe ou une ethnie parmi d'autres qui composaient le Canada (1971). Ce mouvement voulu de multiculturalisme et de décentralisation ne fit alors que s'amplifier au gré des disputes constitutionnelles. Ce n'est d'ailleurs plus uniquement le récit fondateur qui est tiré à hue et à dia, mais également le territoire (qui, quasiment intégré aux Etats-Unis - l'Ontario. Qui, exclusivement tourné vers le Pacifique - la Colombie britannique...etc) ou encore la langue, puisque les nouveaux immigrants sont autorisés, voir invités à conserver des langages qui équivalent les langues nationales. Si Montréal aujourd'hui est cosmopolite, c'est moins le fruit d'un travail sur soi de la Civilisation, que l'aboutissement de cette logique multiculturelle foncièrement incivile.

LES PROMESSES D'UNE NATION

C'est dans cette situation qu'a pris corps le référendum du 30 Octobre dernier. Si celui de 1980 avait été le point d'orgue du réveil québécois, celui de 1995 tirait les leçons des atterrissements fédéraux. Paradoxal référendum sur une souveraineté hypothétique à l'heure du village planétaire, des grands ensembles libres-échangistes et du maillage électronique de la planète... Pourtant, si le pragmatisme l'a emporté cette fois sur le symbolique, l'espoir de voir un jour une Nation québécoise répond semble-t-il à des nécessités de fond :

① La surenchère institutionnelle est facteur de désunion. C'est la logique multiculturelle noyant le fait francophone dans la diversité des peuples canadiens comme le dérapage des négociations constitutionnelles dans les

années 80, incapables d'accepter la consistance et la spécificité de la société québécoise, qui ont rendu possible ce référendum. Lorsque le Premier Ministre canadien promet aujourd'hui, encore une fois (!), des "changements" ainsi qu'une confédération "à la carte" ou plus lâche, dans le pays le plus décentralisé du monde, c'est le lit du prochain référendum qu'il installe. On voit mal comment le projet de reconnaissance d'une "société distincte" aurait un jour une chance d'aboutir tant serait lourde et compliquée une réforme constitutionnelle de plus. Le paradoxe est ici que le recul fédéral est nécessaire à la sauvegarde de l'unité du pays - mais quel pays reste-t-il alors ?

⊗ L'Amérique du Nord dans son ensemble est actuellement traversée par un débat sur le multiculturalisme et plus précisément par une opposition profonde entre "libertariens" et "communitariens" ; autrement dit : individus ou communautés... A sa manière, le dernier référendum cherchait à trancher l'antagonisme et avait le mérite, pour des yeux européens, d'apporter une réponse plus "française" ou plus républicaine dans

une société qui s'américanise rapidement, dans cette "Amérique en français" : fidèle de la Nation. Celle-ci indique que les québécois refusent de se laisser enfermer dans l'opposition entre l'individu déterritorialisé, modelable, délocalisable, disponible, en un mot "moderne"... et le groupe soudé sur lui-même, hiérarchique ou archaïque. Entre un monde d'individus ou un monde de communautés, il y a place pour une Nation qui affirmerait cette dimension de l'appartenance, du natif, du natal (ici la francophonie, la province du Québec...); identité brandie en tant qu'elle fonde un lien social spécifique, qu'elle est de l'ordre du "donné" ou de l'héritage, sans pour autant chercher à faire des québécois un peuple homogène, à naturaliser outre mesure la communauté par le sang, le sol ou la seule langue française, puisqu'on n'imagine pas que les minorités anglophones ou allophones ne puissent avoir leur place dans ce nouvel État. Le Québec n'est pas la Grande Serbie!... Ainsi, la campagne référendaire a bien montré qu'entre l'absolu de l'individu ramené à sa seule utilité économique et celui des groupes culturels (alliés de circonstance contre

la Nation - ce qu'a maladroitement résumé M. Parizeau sous le vocable "d'argent et de vote ethnique"), le sens commun s'est maintenu, que les hommes ont continué à discuter ensemble et qu'ils étaient alors des individus libres de choisir la perpétuité ou non du contrat avec le Canada

Qu'on ne s'y trompe pas, l'échec historique de la reconnaissance de la société québécoise au sein d'un seul peuple canadien a sonné le glas de la Fédération : c'est l'humus d'un Érable décomposé en une multiplicité de cultures qui a permis au Lys québécois de germer - et ce, à l'heure de la mondialisation qui, paradoxalement, ne contredit pas l'appartenance nationale, mais la renforce plutôt. Contre toute attente et au prix d'un réaménagement de ses pouvoirs - si conforme à la tradition moderne -, la Nation qui vient pourtant du passé semble nous indiquer une nouvelle fois l'avenir.

Denis MAILLARD

INITIATIVES - DÉBATS

■ INITIATIVE

Dans un article récent (Le Monde du 20 octobre), Philippe Corcuff, maître de conférences à l'IEP de Lyon annonce la création du club de réflexions sociales et politiques Maurice-Merleau-Ponty. Regroupant des chercheurs en sciences sociales, des philosophes, des journalistes et des militants syndicaux, associatifs et politiques, cette association cherche à se démarquer des intellectuels médiatiques tout en refusant le repli élitiste propre à certains universitaires. À partir d'échanges entre philosophes et chercheurs en science de l'homme et de la société, ce club recherche des voies pour échapper au maélstrom idéologique dans lequel la gauche est encore plongée aujourd'hui. Si la figure de Merleau-Ponty a été choisie, c'est qu'elle symbolise "un dialogue constant entre la philosophie et les sciences sociales" (citation tirée de l'article du Monde). Son oeuvre ouvre la possibilité de penser conjointement "l'analyse de la société telle qu'elle est (dont la critique sociale des dominations existantes est une des pièces majeures) et les dimensions normatives de l'action politique (quelles formes du lien social à promouvoir? quelles valeurs?)". On le voit, malgré une orientation plus intellectuelle et plus ambitieuse que Débattre, ce club n'en rejoint pas moins une de nos préoccupations principales : le renouvellement de la pensée politique à partir d'une réconciliation entre le travail intellectuel et l'action politique.

Contact :

Club de réflexions sociales et politiques Maurice-Merleau-Ponty, 26, rue Pierre Leroux 75007 PARIS

Tél : 45 67 98 79

■ DÉBAT

Le centre Georges Pompidou et les revues parlées actualité organisent un cycle de conférence sur le thème

"Les mutations du travail".

La prochaine réunion aura lieu le

Jeu 7 décembre 1995,

18h30, Salle Jean Prouvé

"Au delà des limites de la

rationalité économique :

développer l'économie solidaire".

Avec :

Bernard Erne, maître de conférence associé à l'IEP de Paris, co-directeur avec Jean-Louis Laville de *Cohésion sociale et emploi* ; Jean-Paul Fitoussi, auteur de *Le débat interdit : monnaie, Europe, pauvreté* ; Claude Quin, auteur de *Quelle économie pour l'emploi*, Guy Roustang, co-auteur avec Bernard Perret (que nous avons invité en 1993) de *L'économie contre la société*. Débat animé par Alain Lebaube du Monde.

L'USAGER DU SERVICE PUBLIC : DE L'ADMINISTRÉ NÉGLIGÉ AU VÉRITABLE CLIENT ?

A l'heure où les services publics subissent une profonde mutation, la question se pose de préciser la place réservée à l'utilisateur dans la lourde mécanique administrative ? L'utilisateur n'est-il pas finalement un acteur de premier plan de ce renouveau ?

Raison d'être du service public, qui est véritablement cet utilisateur ? Le fonctionnement des services publics répond-il au seul impératif de satisfaire les besoins du public ?

Certes, il est tentant d'évoquer en ce sens le rôle essentiel des principes traditionnels auxquels sont soumis les services publics et qui sont directement tournés vers les utilisateurs. Égalité, continuité et mutabilité ont fixé les exigences de l'intérêt général.

Mais l'évolution contemporaine, tout en réservant aux services publics une place fondamentale en permettant à l'État de faire prévaloir des objectifs globaux et des préoccupations de politique générale, a souhaité opérer une reconversion dans les rapports administration/utilisateurs.

De nouveaux droits sont ainsi apparus au profit des utilisateurs, alors que, dans le même temps, un glissement idéologique pointait : et si l'utilisateur était aussi un consommateur ?

L'APPARITION DES NOUVELLES GARANTIES.

Face à l'insatisfaction grandissante et aux critiques véhémentes visant les services publics, le législateur des années 70 a jugé opportun de modifier les modes de contact avec les utilisateurs pour tenir compte des aspirations sociales nouvelles.

Ainsi, alors que la séculaire règle du secret s'appliquait au fonctionnement de l'administration publique en France laissait de trop nombreux citoyens perplexes et mécontents et leur donnait de bonnes raisons de critiquer le labyrinthe des circuits administratifs, a progressivement émergé l'idée qu'une certaine transparence devait être introduite. Il était devenu nécessaire

de permettre aux utilisateurs d'obtenir les informations qu'ils souhaitaient sur le fonctionnement administratif.

Cette nouvelle exigence devait se traduire par la reconnaissance d'un droit des administrés à la communication des documents administratifs à travers la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, prolongée par la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 réorganisant l'accès aux documents d'archives.

De même, et toujours selon cette volonté de désincarner aux yeux du public ce monstre que représente l'administration, la loi n°79-587 du 11 juillet 1979 impose la motivation des décisions administratives individuelles négatives ainsi que celle des décisions administratives individuelles qui dérogent aux règles générales fixées par la loi ou le règlement.

Fi de l'arbitraire et de son légendaire pouvoir discrétionnaire, l'administration s'engage en cela dans la voie de l'explication et de la justification.

Par ailleurs, l'institution en 1973 d'un médiateur de la République se doit d'apaiser la rancœur des utilisateurs face aux nombreux cas de "mal-administration". En cas d'injustices, de mauvaise volonté caractérisée, d'interprétation sourcilieuse et malhabile des textes par l'administration, les utilisateurs peuvent, désormais, s'en remettre à l'oreille attentive de ce haut personnage de la République. Toutes ces plaintes que le juge ne peut connaître dès lors qu'elles relèvent plus de considérations administratives quotidiennes d'équité et de bon sens que d'irrégularités flagrantes ne devraient plus rester sans réponse.

Pourtant, outre ces mesures et celles qui ont suivi contribuant indubitablement à offrir de l'administration une meilleure image de marque, un mouvement plus profond s'attache à accorder à l'utilisateur un rôle nouveau...

L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'USAGER

L'utilisateur a bénéficié de la prise de conscience par l'administration de la

nécessité d'agir plus en harmonie avec son public. Au delà des besoins d'explication, d'information ou de discussions, l'administration a opéré de louables progrès, mesurant bien désormais combien l'action par voie de consultation, de participation ou même de partenariat peut être génératrice d'une meilleure efficacité dans la gestion.

Mais n'est-ce pas aussi faire preuve d'un réel souci démocratique que d'associer l'utilisateur à la poursuite des fins assignées aux services publics ?

La consultation permet, en ce sens, à certains groupes sociaux de faire entendre leurs revendications ou suggestions et de prendre ainsi une part active dans l'élaboration des décisions administratives.

Le Conseil supérieur des transports qui comprend 24 personnalités n'appartenant pas à l'administration et dont une partie est censée représenter les utilisateurs des transports peut être cité à titre d'exemple.

Par ailleurs, se sont développées, hors de tout balisage étatique, à partir des années 70, des associations d'utilisateurs des services publics telle que l'association des utilisateurs du téléphone, qui se sont fait l'écho des contestations de leurs adhérents auprès des services concernés.

Mais surtout, une véritable participation des utilisateurs à la gestion de certains services publics a été consacrée par la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Toutefois, cette représentation des utilisateurs au sein des conseils d'administration des entreprises publiques gérant des services publics reste très aléatoire : d'une part, elle n'est pas obligatoire - la désignation de personnalités compétentes pouvant lui être préférée - et d'autre part, elle n'est pas le résultat d'un choix émanant des utilisateurs eux-mêmes ! Peut-elle, dès lors, être efficace ?

Les mêmes réticences apparaissent concernant les hypothèses que certains auteurs qualifient sans doute trop rapidement de partenariat. Que penser de la participation des étudiants à

la gestion de leur université lorsque le taux de participation aux élections de leurs représentants ne dépassent guère les 10% ?

Ces différentes techniques tendant à atténuer l'impunité administrative en donnant aux usagers des moyens d'influence sur les décisions, ne sont-elles pas illusoire ?

Cela ne signifie-t-il pas aussi que la mutation de la relation à l'administration doit se faire selon des modalités différentes ?

L'USAGER, CLIENT ORDINAIRE ?

Pour beaucoup, la modernisation des services publics passe désormais par la transition de l'état d'usager à celui de véritable client. Que faut-il comprendre derrière une telle modification du vocabulaire ?

Parmi de nombreux auteurs, J. Chevallier préconise depuis de nombreuses années un rapprochement des deux notions d'usager et de client en conformité avec le droit de la consommation qui s'applique sans distinction et à la consommation privée, et à la consommation publique. Les cloisonnements opérés, n'auraient pas lieu d'être.

Or, actuellement, la communication et la pratique commerciale de certains services publics semblent corroborer de telles observations. Les SPIC (Service public à caractère industriel et commercial) ont, il est vrai, joué un rôle pilote en la matière.

Pierre Zémor remarque, en ce sens, dans un article intitulé "La communication, atout du service public" (Point de vue publié dans le Journal Le Monde du 12 septembre 1989) que "le service public est avant tout le service du public. Or, ce public, courtisé par la société de consommation, est fort naturellement devenu exigeant. Il désire être non seulement informé, voire séduit, mais aussi convaincu pour adhérer. La légitimité de l'émetteur public ne saurait suppléer ni à l'absence d'arguments ni à l'austérité de la communication".

Remisant au placard leur image traditionnelle empreinte d'immobilisme et de sobriété, les services publics se sont, de fait, lancés dans de véritables

politiques de marketing visant à développer leurs activités.

Pour atteindre ces nouveaux objectifs, ces services publics "nouvelle génération" n'hésitent pas à utiliser des supports publicitaires afin d'assurer la promotion de leurs produits ou services. Il ne faut donc plus s'étonner d'entendre les spots publicitaires d'Air France prônant les "droits des usagers" ou ceux d'EDF offrant "une garantie des services".

Finalement considérer l'usager comme un client, n'est-ce pas revenir aux sources mêmes de la légitimité des services publics ? Le service public ne se doit-il pas, avant tout, de pallier la carence de l'initiative privée en répondant au mieux à certains impératifs sociaux ? Ne se doit-il pas, alors, de fonctionner le plus efficacement possible ?

Pour autant, il subsiste une différence psychologique fondamentale entre l'usager d'un service public et un client. Pierre Zémor explique ainsi (cf infra) que "quand on proteste d'une défaillance du service, c'est à la fois comme utilisateur et comme détenteur d'une part de responsabilité de la chose publique. On est tenté de rappeler qu'on paye des impôts lorsque l'attente se prolonge au guichet de la poste, alors que cela ne viendrait pas à l'esprit dans une situation analogue à la caisse d'un grand magasin".

Pourtant, ce nouvel impératif d'efficacité, placé au cœur de la politique de renouveau du service public lancée en 1989, ne devient-il pas une exigence dangereuse ?

A l'heure de la désertification des campagnes, à l'heure où le socialisme municipal gagnerait à un certain regain, n'est-il pas choquant de constater que certains services publics ne sont pas maintenus faute de rentabilité ?

Après les fermetures de dessertes de lignes sur la SNCF, ira-t-on jusqu'à couper l'électricité dans les villages isolés ou y doubler le prix de la communication téléphonique ?

Souhaiter être assimilé à un client ordinaire ne comporte finalement pas que des avantages !

En outre, il convient de ne pas se laisser duper par les apparences. Sans vouloir entrer dans les détails des contrats d'abonnements téléphoniques démontrant avant tout qu'un habile

choix sémantique visant à créer l'illusion d'associer davantage l'usager à la décision administrative, il faut rappeler l'existence d'un pouvoir de sanction disciplinaire sur les usagers en cas de manquements aux règles du service. Le recours à une telle répression ternit l'image du "client roi" !

Le procès acharné longtemps fait aux services publics s'est largement nourri de la comparaison opérée avec la qualité des prestations offertes par le secteur privé. D'où l'idée, à l'aube de l'an 2000, que le renouveau du service public, nécessitant une meilleure intégration de l'administration dans le tissu social, passe par un rapprochement avec le fonctionnement d'entreprises de type commercial. Cette approche est depuis longtemps déjà communément admise pour ce qui de la politique de gestion des SPIC. Toutefois, concernant les SPA (Services publics administratifs) ne risque-t-elle pas de s'avérer trop agressive ?

Alors que les observateurs s'appitoyent sur l'état de délitement de la société française, n'appartient-il pas aujourd'hui à l'administration de se saisir de nouvelles perspectives en jouant un rôle d'intégration des usagers, en tentant une ressociabilisation dans les lieux que les entrepreneurs privés ont déserté ? Le principe fondateur de l'égalité d'accès pour tous aux services publics n'est-il pas justement facteur de cohésion et d'intégration ?

Malheureusement, il semble peu probable que de telles orientations soient conciliables avec les exigences de la construction européenne ; la commission européenne, à Bruxelles, ne se montrant pas prête à reconnaître la spécificité des "services publics à la française" (cf article paru dans le *Contradictions* n°11 du mois de juin consacré à l'Europe).

Et c'est, sans doute, davantage dans les règles du marché commun qu'il faut trouver la réelle explication à la préférence actuellement donnée à une uniformisation des services publics sur le modèle du secteur privé.

Marie THALABARD

DU PRIVILÈGE D'ÊTRE FONCTIONNAIRE

Même si ce mot a un côté péjoratif qui me gêne, force est d'admettre que je suis une "fonctionnaire" et que je le resterai. Si c'est de ce privilège là qu'on parle quand on me montre du doigt, je ne vois pas où est le mal.

J'ai choisi la fonction publique comme on choisit un métier : par affinités. J'ai passé des concours et, c'est vrai, j'ai eu la chance de les réussir. Et puis après ? J'ai des horaires de fonctionnaire ? Je bosse pépère car je ne crains pas le licenciement ? Et de surcroît, j'ai une rémunération des plus honorables compte tenu de mon rendement de travail ? Non, vraiment, je ne pense pas être dans ce cas de figure car j'aime ce que je fais et plus j'ai de la matière, plus je m'investis. C'est pourquoi je m'élève contre la généralisation qui est toujours, quelque soit le sujet, pernicieuse. Bien sûr, il existe toujours des profiteurs, des fainéants, sans doute en plus grande proportion dans la fonction publique que dans le privé où ces individus ne feraient pas long feu et l'administration n'a guère d'autre choix que de fabriquer autant de placards qu'il y a de gens peu coopératifs. En ce qui me concerne, je les plains plus qu'autre chose, car je trouve que c'est plutôt la pénitence de se contenter d'un boulot non enthousiasmant.

Cela ne m'empêche évidemment pas d'être consciente de ma chance en ces temps cruels où le moindre faux pas professionnel ne pardonne pas. Dans le contexte actuel, y a pas à dire : je suis une privilégiée. Aucun souci de perdre mon gagne pain, cette sécurité est aujourd'hui un luxe. Est-ce cependant normal ?

Il est de bon ton, dans les cours de droit public, de rapprocher le modèle de l'administration américaine (libérale, fraîche mais corruptible) de l'administration française (sclérosée mais consciencieuse, rigoureuse, honnête). Il me

serait difficile d'apporter un jugement sur l'administration américaine que je ne connais qu'au travers de cette caricature. Mais j'ai de la peine à imaginer un système d'administration française calqué sur ce modèle qu'on qualifie "d'ouvert". Ce serait, je pense, le développement de méthodes de recrutement qui réduiraient les chances d'accès (cooptation, piston) alors même que l'administration est d'une dimension très importante et que les tâches qu'on y effectue ne sont pas, dans leur grande majorité, très spécialisées (c'est ce qui fait la différence,

praticé ces matières ? Si l'on ne peut faire valoir une quelconque expérience dans ce domaine particulier, est-ce à dire que seuls les jeunes diplômés en droit public ou comptabilité publique pourraient prétendre à ces fonctions ? Et toujours dans cette hypothèse, sur quels critères l'administration pourra-t-elle se séparer de ses agents ? Exit le licenciement économique !

Non, je ne vois ni les raisons, ni surtout les moyens de révolutionner ce système sauf en poussant sur les primes de

PUBLICITE GRATUITE

François BOUILLON Fabrice HYBERT Camille SAINT-JACQUES

vous convient au vernissage de leur exposition

"*Serviteurs et Messagers*"

exposition du 16 novembre au 13 janvier 1996
vernissage Jeudi 16 novembre à partir de 19h

Galerie François Mitalne
60, rue Mazarine Paris 6ème
Tel : 40 51 70 60 Fax : 40 51 70 33

PS : Notre artiste préféré tient à signaler que cette exposition peut choquer les âmes sensibles !

me semble-t-il, avec les entreprises qui, en raison d'enjeux bien plus importants que ceux de l'administration, se doivent de cibler fortement les profils des postes qu'elles proposent et de faire jouer assez strictement la sélection même si le piston aide parfois). L'administration est tellement atypique avec ses règles propres (droit public, comptabilité publique), sur quels critères se ferait le recrutement ponctuel des candidats s'ils n'ont pas

rendement et en responsabilisant les agents. C'est en effet bien de l'intérieur que la gigantesque machine doit être entraînée et c'est là, je crois, le rôle de l'encadrement qui doit dynamiser, stimuler... ces bandes de privilégiés dont je fait partie. Rendez-vous dans 10 ans pour voir si je suis devenue la fonctionnaire des mauvais romans !

Carole ETIENNE

RÉINVENTER LE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS

Cela fait vingt ans que l'on disserte régulièrement sur le thème de l'aménagement du territoire. De la création de la DATAR au grand débat lancé par Pasqua - un sacré coup d'épée dans l'eau - les colloques, revues et débats parlementaires ont été très nombreux, les actions souvent décevantes. Or, au centre de l'aménagement du territoire, il y a la conception d'une politique des transports. Ce débat redevient urgent à l'heure où la SNCF, dans sa négociation du contrat de plan avec l'État, est face à des choix cruciaux pour sortir de la logique du déficit et de l'endettement sans fin.

LE RÉSEAU FERRÉ ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Quand on parle aménagement du territoire, le premier réflexe c'est de penser : poste et chemin de fer en milieu rural. Le syndicat CGT de la SNCF a réussi à mobiliser ses troupes avec une carte du réseau ferré à l'horizon 2015 qui serait dans les cartons de la direction. Que voit-on sur cette carte ? Des régions entières isolées ! Pas besoin de dessin : le massif central est au cœur du désert français. Les préfectures ou sous-préfectures telles que Mende, Aurillac ou encore la Roche-sur-Yon paraissent totalement isolées du monde. Or, la réalité est limpide : les lignes interrégionales sont très largement déficitaires et ne transportent par jour qu'une poignée de passagers. Et de citer un cas d'école : Limoges-Brives, 100 km, 16 voyageurs par train. Le contribuable paie 720 francs par voyageurs. Les lignes comme celles-ci sont nombreuses. Peut-on réellement parler de "mission de service public" ? Un tel service pourrait être assuré par d'autres moyens beaucoup moins coûteux, tout aussi rapides et dont la souplesse est appréciée en milieu rural. Le car est au nombre de ceux-ci. Ainsi, en Mayenne, les villages sont parfaitement irrigués par des taxis collectifs très appréciés et qui ont

l'avantage de prendre le client chez lui et de l'amener où il le souhaite. Les structures intercommunales sont les mieux à même de gérer une offre de transports correspondant aux déplacements quotidiens : pôles et lieux d'emplois, école, commerces... SIVOM, régies, établissements publics divers voire sociétés privées remplissent parfaitement un rôle que l'on s'acharne à vouloir accrocher à la SNCF. Faut-il rappeler que le réseau ferré en étoile autour de Paris a été dessiné par la loi de 1842. A l'époque, le chemin de fer n'avait ni la concurrence de la route, ni celle de l'espace aérien. Il s'agissait donc du seul outil d'aménagement du territoire. De plus, l'habitat rural profond a été déserté en un siècle. Ceci est regrettable mais il est urgent d'en prendre acte. Il convient d'adapter notre réseau de transport à un territoire où 85% de la population vit aujourd'hui dans des agglomérations urbaines plus ou moins denses. Pas loin de 20% pour la seule Ile-de-France. Combien de kilomètres de lignes de chemin de fer, en dehors des lignes de TGV, ont-elles été créées au cours des 30 dernières années ? Quasiment aucune ! Le fameux réseau RER à Paris n'est rien d'autre qu'un raccord tunnelier sous Paris de lignes parfois centenaires. Une ligne venant du Nord est raccordée à un ligne du Sud (dernier exemple en date : le RER D soit 1,5 km de tunnel percé entre gare de Lyon et Châtelet) ou d'Est en Ouest. La future ligne EOLE n'est rien d'autre qu'un raccord entre la gare Saint Lazare pour le réseau Ouest aux gares du Nord et de l'Est pour le réseau Est. Face à l'explosion des déplacements motorisés de banlieue à banlieue, quelle alternative est proposée ? De timides réouvertures de voies existantes depuis des lustres : Grande ceinture, liaisons tangentiels, Tram Val de Seine qui empruntera les voies d'une ligne fermée il y a peu de temps ou encore la "petite ceinture" dans Paris, fermée depuis 1934.

Il est temps d'en finir avec des lignes sans passagers et d'ouvrir, de réouvrir ou de créer des lignes là où la pression démographique et la gestion de notre espace ont fait exploser la demande de transports. Dans les années 50, la mode a été de supprimer toutes les lignes de tramway - seule la ville de Saint-Etienne a su résister avec fierté - ou de trains urbains pour laisser la place à la voiture qui fascina tant de monde jusqu'à Pompidou et Chirac, derniers dinosaures d'un mirage aux vapeurs polluantes. Aujourd'hui, de Grenoble à Strasbourg, en passant par Nantes et Rouen, le rail a repris droit de cité. Ses promoteurs ont même été récompensés en conservant, voire en gagnant dans le dernier cas, des grandes villes dont l'électorat n'était pas forcément acquis d'avance. Certes, la SNCF n'y est pas forcément pour quelque chose et cela s'est fait sans péréquation entre le rural et l'urbain, mais cela devrait faire réfléchir sérieusement les négociateurs d'un contrat de plan en panne d'imagination. Pour faire simple, disons que la route peut aisément remplacer le rail en milieu peu dense et qu'à l'inverse le rail - sous toutes ses formes - doit reprendre sa place là où l'automobile a montré ses effets néfastes à travers la congestion et la pollution.

COMPLÉMENTARITÉ ET MULTI-MODALITÉ.

Réinventer le service public en matière de transports, cela passe d'abord par des efforts énormes de coordination entre les différents transporteurs. En Ile-de-France, on est plutôt en avance avec la tarification unique RATP-SNCF dans la partie centrale du réseau et le découpage du réseau en zones. Malgré le succès des TER, combien d'agglomérations vivent en France sur le même modèle. A Lyon, par exemple, certaines lignes de trains régionaux desservent des villes de la proche banlieue. Le ticket TCL du réseau de bus-métro, pourtant le plus cher de France, ne peut être

>

utilisé sur le réseau SNCF dont les tarifs sont alors hors compétition. Quel gâchis ! Il en va de même des réseaux de bus, privés, permettant de joindre les franges de l'agglomération lyonnaise à des distances qui correspondent à ce qu'on appelle en Ile-de-France, la petite couronne. L'avenir est au mélange des moyens de transports, au ticket unique et il serait temps qu'à l'échelle d'une agglomération comme à l'échelle d'un pays - Air-France n'a toujours pas trouvé les modalités techniques d'une tarification unique avec la SNCF à l'heure où le TGV s'arrête à Lille Roissy ou Satolas ! - des grandes sociétés nationales chargées de missions de service public se mettent d'accord pour servir ensemble le-dit public qui est forcément usager de l'une et l'autre.

Cela signifie également que les choix de transports doivent se faire en cohérence et non pas en parallèle comme cela vient d'être le cas avec les investissements franciliens. En effet, au moment où le réseau RER arrivait à saturation, l'État a compris, il y a quelques années, que l'investissement en transport public devait être relancé sérieusement en Ile-de-France. La SNCF a porté le projet fort coûteux du RER E, baptisé Eole. La RATP, de son côté a soutenu le projet de métro automatique, Météor. Dans le même temps, suite à la catastrophe de la gare de Lyon, la SNCF a improvisé dans la précipitation la réalisation du RER D, joignant la gare du nord à celle de Lyon via la Châtelet. Que croyez-vous qu'il arrivât : l'État, tel Salomon, ne trancha pas et choisit alors les trois. Résultat : tous les financements publics de l'État comme de la région sont absorbés pendant 10 ans par trois opérations faisant souvent doublons et ne concernant, une fois de plus, que la Ville de Paris intra-muros ! De Châtelet à gare de Lyon, l'usager aura le choix entre deux RER, Météor et la ligne 1. Nous touchons à travers cette question au poids des lobbys technocratiques et des fameux corps issus de nos prestigieuses grandes écoles. Les ingénieurs de la RATP et ceux de la SNCF sont incapables d'inventer et de coordonner un projet

en commun. Pendant ce temps, le lobby des ponts-et-chaussées qui a investi les DDE et DRE se charge de faire avaler aux élus locaux l'axiome selon lequel en banlieue seules la voiture particulière et l'autoroute peuvent répondre à la demande. Avec les seuls crédits d'Eole et de Météor ou, pire encore, avec le même budget que celui prévu pour le pharaonique projet de M. Pasqua de créer une autoroute souterraine - projet Muse - irriguant tout son département au PIB si important, on pourrait créer 400 km de lignes de tramway irriguant l'ensemble de la banlieue. L'Ile-de-France, grâce à nos Excellences, restera encore longtemps terre de contraste : le meilleur réseau en intra-muros et la voiture coincée dans les embouteillages pour les braves banlieusards qui en ont encore pour quelques décennies à être obligés de transiter par ou sous Paris même s'ils n'ont rien à y faire. Eole et Météor, comme le TGV, c'est bien. Le TER et le Tramway, c'est moins cher et cela transporte du monde aussi. Le timide Tibéri l'a compris mais le virage de la petite-ceinture est encore trop léger.

REDONNER DU POIDS AUX CHOIX DÉMOCRATIQUES.

Jacques Chirac a, semble-t-il, totalement oublié son discours de campagne sur les technocrates qui gouvernent la France. Sa première décision - la reprise des essais nucléaires - a même été entièrement couverte par les exports, hier vilipendés. Or, s'il est un domaine où les élus feraient bien de réinvestir leur missions et de "tenir la dragée haute" aux corps d'ingénieurs c'est bien celui des transports publics. Le service public en la matière n'est pas forcément synonyme de coûteux et de prestigieux. Catherine Trautmann l'a parfaitement compris en créant à Strasbourg son tramway tout en interdisant la circulation dans le centre ville, couplant les billets de transports à ceux des parkings de rabattement et en créant à tout les points de correspondances des véritables parkings gardés pour les deux roues. L'usager a alors le choix et est fier de son service

public. La ville de Rouen a été conquise par les socialistes de manière inédite : en perçant un tunnel faisant arriver le "métro-bus" au cœur de Rouen. La périphérie a pris le pas sur le centre pour mieux l'englober. A Grenoble, Toulouse et Rennes, ce sont les électeurs qui ont eu à trancher entre le métro et le tramway. En dix ans, la province a su donner le la et de vrais choix ont pu être opérés et approuvés démocratiquement. En Ile-de-France, il faudrait commencer par laisser le Conseil régional pouvoir maîtriser des choix qui sont actuellement ceux d'un monstre technocratique appelé Syndicat des transports parisiens. Et pourquoi ne pas imaginer des référendums ? Préférez-vous la réalisation du projet Muse ou la réalisation de 400 km de tramway ? En d'autres termes, les projets démesurés d'ingénieurs en mal de prestige, sachant très bien convaincre des élus portés sur la mégalomanie contre ceux proposés par la Fédération des usagers du transport et répondant à une véritable attente.

La véritable mission de service public du transport public n'est donc plus de relier telle bourgade désertée à telle autre bourgade désertée mais d'offrir là où les habitants se sont agglomérés, une véritable offre variée et multimodale de transports publics. Quand cette offre existera, on pourra décemment penser à des mesures de répression de l'usage de la voiture particulière en milieu urbain afin de réduire la pollution.

Je ne souhaite absolument aucun démantèlement du service public, je prône simplement un service qui suive et s'adapte au public, conformément au principe de mutabilité du service public. Christian Stoffaès qui vient de rédiger un rapport sur les missions d'avenir du service public propose, à l'occasion du débat sur le Contrat de plan Etat-SNCF, d'organiser un référendum. Alors pour sauver le service public de transport répondons oui à cette première idée.

Après, tout reste à réinventer !

Didier GUILLOT

L'AVENIR DU "SERVICE PUBLIC À LA FRANÇAISE"

Cet article a double niveau de lecture n'intéressera dans sa première partie que les ferus de débats conceptuels (en particulier, juristes et économistes). Les autres se reporteront directement à la seconde et troisième partie qui traitent des mutations dans les services publics en réseaux comme EDF, Air France et la SNCF. Sont en particulier présentés les enjeux de la déréglementation en termes de cohésion sociale et territoriale et en termes de participation des usagers.

Depuis quelques mois se multiplient les mouvements sociaux animés par les agents des grandes entreprises nationales (EDF-GDF, SNCF). Pour la plupart, ces actions s'opposent aux projets de déréglementation de la Commission européenne. Au delà des craintes pour l'avenir de leurs statuts et plus globalement de leur emploi, les agents légitiment leur mobilisation par une défense du "service public à la française".

C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire d'éclaircir la notion de service public afin de mieux saisir les enjeux d'un débat tout à la fois technique et investi par l'idéologie (aussi bien libérale qu'étatiste). L'examen des fondements de ce concept et de sa nécessaire adaptation au contexte contemporain nous montrera en effet les risques mais aussi les enrichissements potentiels que comportent les projets de libéralisation.

Comme la tradition étatiste d'une partie de la gauche rend suspect tout essai d'analyse critique du service public, précisons que c'est en tant que fils de fonctionnaire, petit-fils de fonctionnaire et fonctionnaire moi-même, que j'ai accompli ce travail, l'esprit entièrement pénétré par la grandeur de ce Moloch fascinant que fut, et resta, le service public.

LES FONDEMENTS DU SERVICE PUBLIC À LA FRANÇAISE

Traditionnellement, le droit administratif français distingue les services publics administratifs (fonctions régaliennes de l'État, Éducation nationale et fisc pour simplifier) et les services publics industriels et commerciaux qui donnent lieu à une transaction commerciale.

Ici, il ne sera question que des services publics industriels et commerciaux en réseaux, c'est à dire les réseaux de distribution du gaz, de l'électricité, de

l'eau, de l'assainissement, du téléphone et du courrier et des réseaux de transport. Par commodité, nous parlerons de services en réseaux pour désigner ces services que l'on connaît plus communément par le nom des entreprises qui les dispensent : EDF, SNCF, Poste, Air France, France Télécom ou encore Lyonnaise et Générale des eaux pour les services urbains délégués. (Au total plus de 800 000 salariés, voire plus d'un million si l'on compte les services urbains délégués).

L'important pour notre propos est que ces services ne peuvent être commercialisés selon les voies ordinaires et sont assujettis à un fort contrôle de l'État car ils relèvent de la notion très française de service public.

Il est temps d'examiner dans le détail ce concept dont la trop grande familiarité dissimule la complexité et l'ambiguïté. L'analyse fait apparaître trois types de légitimation plus ou moins juxtaposées : une pseudo-définition juridique, une justification économique et une légitimation socio-politique.

© La scolastique juridique

Malgré tous les efforts des juristes de l'école du service public, la tentative pour faire de cette notion la pierre angulaire du droit public et le fondement de l'action de l'État est aujourd'hui un échec patent. Il est clair qu'aucune définition objective de ce qu'est ou n'est pas un service public n'est apparue depuis. Au contraire, la jurisprudence du Conseil d'État n'a fait que compliquer le rapport entre service public, droit public et entreprise publique (cf le célèbre arrêt Bac d'Eloka et l'arrêt Compagnie maritime de l'Afrique orientale). Aujourd'hui la confusion entre la notion de service public et le caractère public de l'organisme qui le rend, perdure bien que se développe la gestion déléguée à des

entreprises privées dans les services urbains : eau, assainissement, déchets). La définition actuellement admise pour échapper à cette confusion circonscrit le service public à "tout champ d'activité où l'intervention publique est reconnue nécessaire par l'État, soit pour se substituer à une initiative privée déficiente, soit pour produire le service au niveau de quantité et de qualité souhaité par la collectivité". En France, c'est donc l'État et non le droit qui définit le champ d'intervention des services publics. Cette perte de substance juridique du service public est incontestablement liée à notre forte tradition étatiste.

S'il n'existe pas de véritable définition juridique du service public, le Conseil d'État a pourtant dégagé un certain nombre de principes régissant son fonctionnement. On regroupe généralement ces obligations propres au service public sous les trois principes suivants : égalité d'accès et de traitement, continuité du service et adaptabilité. Ces principes sont autant de garanties pour l'utilisateur face aux éventuels empiètements mais aussi aux possibles manquements de la puissance publique. Il est juste de reconnaître qu'ils ont fait la grandeur de la mission du service public dont se sentent encore investis de nombreux agents des services publics, (sans rire).

Cependant, ces trois principes sont largement remis en cause en théorie et en pratique. D'une part, le principe d'équité avancé dans les débats sur la justice sociale ou sur l'aménagement du territoire concurrence de plus en plus le principe d'égalité. Par exemple, il est évident qu'il ne sera pas possible de maintenir plus longtemps l'illusion d'une égalité d'accès à la culture entre Paris et Névache. L'air pur de Névache ne compense-t-il pas l'injustice représentée par l'absence de Comédie Française ?

D'autre part, certains soulignent la contradiction entre le principe de continuité et celui non moins affirmé du droit de grève. Lorsqu'on sait que 20% des journées de grève depuis 10 ans, ont été le fait d'une entreprise publique (pour ne pas la citer la SNCF), on peut s'interroger sur l'égalité des salariés devant le droit de grève. Les professions à fort pouvoir de blocage (aiguilleurs du ciel, conducteurs de train ou de métro) disposent ainsi d'un levier d'action disproportionné par rapport à d'autres catégories de salariés. Preuve en est, leur niveau de rémunération supérieur à des postes équivalents dans le secteur privé, où la sanction est immédiate, il est vrai (exemple des chauffeurs de bus).

Enfin la notion d'adaptabilité qui exprime l'obligation pour le service public de s'adapter aux circonstances et à l'évolution des besoins semble étrangement absente du débat actuel, peut-être parce qu'il permet de légitimer la modernisation ?

Ce détour un peu long sur la construction doctrinale de la notion de service public n'est pas vain tant elle travaille encore les esprits des défenseurs du "service public à la française".

⊗ La légitimation économique

Les économistes ont cherché à justifier l'existence des services publics à caractère industriel et commercial. Ils montrent en particulier que, dans certaines conditions, la maximisation d'une fonction d'utilité collective n'est plus assurée par les mécanismes du marché.

Passons rapidement en revue les trois types de situation où le jeu de la concurrence entre plusieurs producteurs sur un marché ne permet pas d'atteindre l'optimum économique.

En premier lieu, les situations où le profit de certains producteurs ou la satisfaction de certains consommateurs sont affectées par les comportements d'autres producteurs et consommateurs. Il s'agit du cas fameux où il y a présence d'externalité. Ainsi, la présence d'une infrastructure de transport en un lieu donné ou le rejet de substances polluantes par un véhicule constituent des nuisances que des tiers subissent sans que le jeu spontané du marché ne les dédommage. Les services en réseaux développent des externalités propres :

les effets de club, à savoir que l'avantage qu'un utilisateur retire d'un réseau est d'autant plus grand que les autres utilisateurs sont plus nombreux (exemple : le téléphone). Les effets de club engendrent aussi les effets de bouée de neige : les réseaux stagnent au début car faute d'abonnés le raccordement n'est pas attrayant, puis, tout d'un coup, font l'objet d'un engouement parce de nombreux utilisateurs estiment que le réseau a atteint une taille qui rend l'abonnement intéressant (cas du Minitel).

La deuxième situation est celle des biens qu'un individu peut consommer sans diminuer la consommation des autres (exemple : une digue pour se protéger des inondations). Selon la théorie économique, ce type de biens réellement publics ne peut être financé de manière optimale que par l'impôt. Dans le domaine des réseaux, les activités de radiodiffusion comportent des biens publics, de même que les infrastructures de transport qui ne seront jamais saturées, comme certaines autoroutes concourant à l'aménagement du territoire. Enfin troisième cas : les activités où existent des rendements croissants, c'est à dire où les biens produits coûtent d'autant moins chers à l'unité qu'ils sont produits en grande quantité. En particulier lorsque la production du bien demande un très gros investissement de départ, après quoi les coûts de production deviennent constants ou décroissants. Il en va ainsi des réseaux d'électricité ou du téléphone qui, une fois construits, acheminent des services en quantité croissante à des coûts à peu près proportionnels. Dans cette situation de rendements croissants, les économistes admettent l'existence de monopole naturel. Pour atteindre l'utilité collective maximale, ils préconisent d'appliquer au consommateur un prix égal au coût de la dernière unité produite et de faire financer le déficit d'exploitation qui en résulte par la collectivité.

En France l'argumentation économique est loin d'être aussi ancrée dans les mentalités que l'argumentation juridique car elle s'oppose en partie à la péréquation tarifaire implicitement défendue par la conception juridique du service public. L'interprétation dominante du principe d'égalité implique, en effet, de ne pas imposer à un usager plus

coûteux à desservir pour des raisons géographiques, un tarif plus élevé qu'à un usager à la desserte moins coûteuse. Or, pour les économistes une péréquation tarifaire signifie que l'on s'éloigne de l'optimum économique. Pour eux, l'Etat peut opérer des redistributions entre agents économiques, mais il est préférable d'organiser ces transferts sous forme fiscale plutôt que sous forme d'une péréquation tarifaire. Ainsi les communications téléphoniques locales qui sont actuellement sous-facturées en Europe par rapport aux communications longue distance devraient être légèrement relevées pour permettre d'abaisser le coût de ces dernières afin d'augmenter le trafic global et donc l'optimum économique. Dans le cas où les abonnés urbains les plus démunis ne pourraient plus utiliser les lignes locales, les économistes estiment que la moins mauvaise solution serait de fournir une aide directe aux démunis pour qu'ils puissent y avoir accès.

Notons toutefois, que ce type de d'argumentation n'échappe pas aux conflits théoriques qui jalonnent la science économique. Notamment, l'avantage du passage de la péréquation à la subvention des usagers par la fiscalité risquerait d'être perdu du fait des coûts de transaction qu'une telle modification de la redistribution impliquerait. C'est pourquoi, même si en théorie la remise en cause de la péréquation tarifaire au profit de subvention compensatoire permet d'atteindre l'optimum économique, celle-ci doit s'accompagner d'un bilan coût-avantage intégrant les coûts de transaction.

⊗ Les fondements socio-politiques

La raison la plus forte de l'attachement au service public à la française est son lien avec un certain type de compromis social élaboré après la seconde guerre mondiale. Nationalisés et concentrés, les grands réseaux ont constitué le fer de lance de la reconstruction de l'économie nationale. A cette occasion se met en place une véritable imbrication des pouvoirs publics et des entreprises concernées. L'Etat central garantit les accords entre les dirigeants des établissements et les grandes centrales syndicales qui coopèrent à la gestion des objectifs chiffrés du Plan. Pour mener à bien l'effort de reconstruction, les salariés de

ces entreprises vont bénéficier d'un statut avantageux. Les services publics en réseaux sont alors considérés comme l'ossature d'une société d'abondance et participent à la réduction des inégalités sociales, notamment par la pratique des péréquations tarifaires.

Alors que s'amorce la crise mondiale de la régulation des services publics, le modèle français connaît un second souffle avec le programme nucléaire et celui du T.G.V. C'est donc, à contretemps que le service public à la française trouve une nouvelle légitimité dans les programmes particulièrement ambitieux qui combinent objectif d'indépendance nationale, politiques industrielles et grands travaux dans un techno-colbertisme typiquement français. Les prouesses techniques et l'effet de solidarité de ce modèle suffisaient jusqu'ici à faire taire les reproches de monopoles abusifs et de projets pharaoniques (pour certains, véritables gouffres financiers inutiles et dangereux, comme le Plan câble ou Super phoenix).

Pourtant, les déficits faramineux de certaines entreprises nationales (175 milliards de dette pour la SNCF) montrent la fuite en avant qu'a représenté le maintien d'un train de vie dispendieux. Si l'on prend le cas le plus alarmant, celui de la SNCF, il apparaît assez clair que l'Etat n'a pas osé affronter des cheminots qui menaçaient de paralyser le pays, ni voulu assumer la fermeture de lignes qui auraient pourtant pu être remplacées par des autobus sept fois moins chers.

LES RAISONS DES MUTATIONS

Depuis la fin des années 70, une série d'évolutions décisives et irréversibles remet en cause le mode de régulation des services en réseaux. Cette mutation des réseaux a trois principales causes :

□ D'une part, les progrès techniques permettent de créer des clivages dans les entreprises intégrées. Ainsi, dans les entreprises à réseaux, il devient possible de distinguer trois couches d'activités empilées : l'infrastructure (lignes électriques, rails, fils de téléphone), les services de commande qui pilotent le fonctionnement de l'infrastructure (réservation des trains, appel des centrales électriques selon la demande), les services qui utilisent l'infrastructure (fourniture de

courant, transport de voyageurs). Selon les économistes, seule la première couche devrait être gérée en monopole du fait de rendements croissants. De plus, les développements de l'informatique ont enlevé une partie de leur intérêt aux tarifications uniques ou très simplifiées et font voler en éclat l'idée de service unique.

□ Avec l'internationalisation de l'économie et la montée du chômage, la tentation de protéger les emplois de services en réseaux est contrebalancée par le fait qu'en modernisant les réseaux, on peut gagner à terme plus d'emplois dans les secteurs productifs qu'on ne risque d'en perdre dans les entreprises de réseaux.

□ Enfin, les coûts et la qualité des prestations des services publics commencent à être contestés par l'exigence croissante des usagers qui veulent être traités comme des clients et revendiquent d'être associés à des choix qui ont un impact important sur la vie quotidienne : en matière d'environnement notamment.

Tout ces éléments ont offert des possibilités nouvelles de libéralisation des services publics. Il est donc partiellement exact d'accuser l'Union européenne de vouloir imposer à la France une politique de déréglementation. L'appartenance de la France à l'Union européenne ne fait que contraindre le calendrier de ces adaptations. Car l'apparition de nouvelles formes de régulation des réseaux, laissant une plus grande place à la concurrence, paraît aujourd'hui, non seulement inéluctable mais nécessaire. Quelle que soit les modalités concrètes de cette libéralisation (privatisation pure et simple, mise en concurrence), il est donc urgent de fixer les conditions pour que celles-ci s'accomplissent dans le respect des principes de cohésion sociale et territoriale et qu'elle se fasse au profit d'un contrôle démocratique.

LES ENJEUX DES MUTATIONS DES SERVICES PUBLICS : ÉQUITÉ ET PARTICIPATION

Les modalités des mutations projetées par la Commission européenne : déréglementation, mise en concurrence, privatisation, concession, concernent directement les salariés des entreprises de réseaux qui sentent leur statut pro-

tecteur menacé. Pour les consommateurs, ces questions sont relativement indifférentes dans la mesure où le service leur est rendu de manière identique. A la limite, que l'entreprise prestataire soit privée, concédée ou publique ne change rien à la qualité de l'eau, de l'électricité, des liaisons téléphoniques, etc...

Par contre ces services ont la particularité d'avoir un lien certain avec l'intérêt général car'ils participent à la cohésion sociale et territoriale et garantissent certains intérêts économiques de la collectivité toute entière. C'est ce rapport à l'intérêt général qui exige une vigilance particulière des usagers-consommateurs à l'heure de la grande mutation des services publics en réseaux. Notamment, il est crucial de maintenir le cap sur deux enjeux : le maintien des missions de service public et le développement de la participation démocratique des usagers au fonctionnement de ces services.

❶ Cohésion sociale et efficacité

Plutôt que de s'arquer bouter sur la notion finalement assez alambiquée de service public, contenue dans un droit administratif poussiéreux, il paraît urgent de faire preuve d'humilité et d'ouverture en acceptant des concepts compréhensibles par nos partenaires européens. Deux notions fondamentales apparaissent, l'une dans de nombreux textes communautaires récents, l'autre dans les traités européens : celles de service universel et de service d'intérêt économique général. Ces deux notions apparaissent particulièrement pertinentes pour décrire la contribution des réseaux à la cohésion et aux intérêts collectifs.

Le service universel est ainsi défini comme un service dont la société considère qu'il est tellement constitutif de l'appartenance à la collectivité que les pouvoirs publics se doivent d'en garantir la fourniture à un prix raisonnable. On rangera dans cette catégorie la distribution d'électricité, du courrier, de l'eau, les télécommunications et les transports (dans une conception intermodale afin qu'un service de car puisse remplacer avantageusement une ligne ferroviaire déficitaire). L'étendue du service universel doit cependant, être périodiquement précisée,



réseau par réseau car les solidarités fondamentales qu'ils matérialisent peuvent évoluer avec l'état du développement économique, des techniques et des mentalités (Internet sera peut être un jour considéré comme un service universel).

A noter que la notion de service universel comporte une dimension territoriale (assurer la fourniture du service sur l'ensemble du territoire) et une dimension sociale (assurer la fourniture de ce service aux populations démunies à un prix abordable).

Le service d'intérêt économique général apporte au-delà des usagers, des avantages à de larges catégories ou à la totalité de la collectivité locale, nationale, voire européenne. Il peut s'agir de services qui contribuent à préserver des intérêts stratégiques ou qui garantissent le bon fonctionnement de l'économie (le prix de l'électricité conditionne largement la compétitivité de l'industrie de l'aluminium par exemple). Pour délimiter le champ d'application de ce concept, on pourrait s'appuyer sur des critères tels que la présence d'effets de monopole naturel, présence de forts effets externes, soit positifs (effets sur le développement économique), soit négatifs (effets sur la sécurité, l'environnement avec les centrales nucléaires ou les autoroutes), problèmes de très long terme, menace sur l'indépendance stratégique, rôle éducatif et culturel.

La concurrence pourrait donc être introduite dans un souci d'efficacité, à condition que s'avère positif le bilan coût-avantage de cette introduction d'acteurs concurrents. Bilan coût-avantage qui prendrait en compte les deux principes suivants :

1) l'exercice de la concurrence ne doit pas restreindre la fourniture d'un service universel

2) l'exercice de la concurrence ne doit pas provoquer plus de coûts de transaction et de régulation que de gains d'efficacité.

La concurrence étant un moyen d'améliorer la gestion des réseaux et non une fin, la vérification du solde positif du calcul coût-avantage constitue un préalable à toute libéralisation.

● Contrôle démocratique et concurrence

La concurrence peut être l'occasion du développement de la participation des citoyens-usagers à condition que la limitation du principe de péréquation tarifaire (voir supra) s'accompagne d'un système transparent de subvention et à condition que la concurrence soit fermement encadrée par les collectivités publiques (Etat et collectivités locales).

a) contrôle démocratique et nouvelle tarification

La concurrence apporte des avantages aux usagers en termes de qualité de services et de prix. On oublie que c'est l'administration Carter qui est à l'origine des libéralisations des grands réseaux nationaux à la fin des années 70. Cependant la réalisation concrète des objectifs de cohésion sociale ou territoriale est en pratique étroitement liée à la péréquation tarifaire. L'introduction de la concurrence devrait conduire à une disparition partielle ou totale de la péréquation. Cependant cette limitation du système de péréquation pourrait se faire au profit d'un système transparent de subvention qui pourrait être l'occasion d'un meilleur contrôle des citoyens sur les missions d'intérêt général. Car cela permettrait de connaître le prix des différentes solidarités et de les orienter vers les plus urgentes. La loi sur l'aménagement du territoire amorce ce virage en instituant un financement transparent des lignes aériennes non rentables.

En termes environnementaux, la remise en cause de la péréquation tarifaire de l'électricité et du gaz peut, en outre, s'avérer favorable aux énergies renouvelables qui deviennent concurrentielles dans les zones reculées.

b) contrôle démocratique et nouvelle régulation

La séparation croissante des opérateurs (ceux qui exploitent les services) et des régulateurs (la collectivité qui contrôle les appels d'offres, les concessions et autre mise en concurrence) ne doit pas conduire au phénomène de capture du régulateur décrit par l'école du Public Choice. L'illustration pratique de ce phénomène engendré par la dissymétrie d'information a été dénoncée en son temps par les mouvements écologistes

qui s'attaquaient au pouvoir d'EDF, véritable Etat dans l'Etat, fixant les orientations de la politique énergétique française. Pour éviter cette influence excessive des grandes entreprises de réseaux, l'Etat et les collectivités devront se redéployer vers des missions de régulation en renforçant leurs services d'évaluation et de passation des marchés.

Le contrôle démocratique semble plus facile au niveau local puisque la régulation démocratique peut se faire par le biais des contrats de gestion déléguée : de ce point de vue, le débat suscité par le prix de l'eau est remarquable. Les exemples récents laissent entrevoir des possibilités nouvelles de participation aux services publics urbains puisqu'un maire peut perdre son mandat sur les questions de transparence des contrats de concession.

Toutefois, il faut se garder de tout angélisme en la matière, le développement de la gestion déléguée dans les années 80 s'est aussi accompagnée d'une dérive généralisée des passations de marché public. Comment expliquer autrement la croissance exponentielle des chiffres d'affaires de la Générale et de la Lyonnaise des Eaux ?

Au terme de cette pesante et rébarbative synthèse sur l'avenir des services publics en réseaux (si vous êtes arrivé jusqu'ici, vous avez gagné une aspirine tamponnée !!!), j'aimerais n'avoir pas désespéré les croisés du service public, dont nous avons le plaisir de compter de nombreux représentants parmi nous. Si pour la plupart, ils ne sont pas concernés par ces mutations qui touchent en priorité les grandes entreprises nationales, gageons cependant que la réussite de cette modernisation puisse convaincre les segments pour l'instant "intouchables" de notre administration, pour qu'enfin "l'Etat cesse d'être une puissance qui commande pour devenir un groupe qui travaille", comme le suggérait Léon Duguit.

Bibliographie

Les services publics : question d'avenir, Christian Stoffaës, Ed. Odile Jacob, 1995.
Le service public, Jacques Chevallier, PUF, 1988.

Laurent GERBOUD

CONTRADICTIONS MODE D'EMPLOI

■ Quand ?

Il paraît une fois par mois, en préparation de la réunion dont le thème a été fixé à l'avance.

■ Comment écrire ?

Si le thème vous inspire ou si une idée sur l'actualité ou tout autre sujet vous taraude, alors plusieurs solutions :

- envoi sur papier manuscrit pour les non-équipés d'ordinateur et à condition de parfaite lisibilité ;

- envoi sur disquette 3,5 pouces - attention à la protection lors de l'envoi: enveloppes épaisses ou molletonnées - de préférence sur mac-intosh mais les formats DOS sont acceptés. Enregistrez votre texte sous format TEXT ou ASCII. Dans tous les cas, veuillez joindre un tirage papier, sans annotation manuscrite afin de laisser une possibilité de scannage en dernier recours.

- joignez, si vous les pouvez, des illustrations.

- pour le format: essayez de prévoir un chapeau en guise d'introduction de votre article, ainsi que des inter-titres afin d'aérer au maximum vos articles.

- prévoyez large, avant la date fatidique. Les rushs de dernière minute sont pénibles !

- relisez et faites relire vos productions, la correction à posteriori est fastidieuse !!!

■ Où ?

Documents à envoyer à Didier Guilloit, 7ter rue de Saisset, 92120 Montrouge (possibilité de fax : 40 43 89 03).

■ Le prochain numéro ?

Le thème :

"La place des femmes dans la vie politique et sociale"

La réunion aura lieu courant janvier. Si ce thème vous inspire, ce dont nous ne doutons pas, effectuez les démarches indiquées ci-dessus avant le 31 décembre 1995.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 OCTOBRE 1995

■ Bilan de l'année 1995 :

Après la réunion de relance du 17 février 1995 4 réunions ont eu lieu :

- 06-04-95 : Quelle(s) gauche(s) pour demain ? 12 participants
- 23-05-95 : La justice sociale : 12 participants
- 04-07-95 : L'europe est-elle notre avenir ? 13 participants
- 05-10-95 : Croire-adhérer-agir : de l'opinion à l'engagement. 15 participants

4 numéros de Contradictions sont sortis en mars, mai, juin, septembre.

Nombre d'adhérents ayant versé leur cotisation : 16

Bilan financier : solde de 4170 F

■ Perspectives pour 96 :

① Afin de mieux pérenniser les réflexions émises au cours des débats, les orientations suivantes ont été décidées :

- L'animateur du débat sera chargé de cadrer le débat par un intitulé précis et pourra même suggérer les différentes questions soulevées par le thème abordé. Il fera aussi fonction de secrétaire de rédaction en lisant et corrigeant les articles concernant le débat.

- Un secrétaire de séance sera désigné pour tenter de faire la synthèse des différences ainsi que des convergences apparues au cours de la discussion. Il essaiera de mettre en valeur les éventuelles idées originales qui pourraient se dégager du débat.

② L'inscription du journal à la Bibliothèque Nationale est en cours. En revanche, le développement multimédia de Débattre par le biais d'Internet est remis à plus tard.

③ Une ou deux conférences-débat sont prévues dans un lieu qui reste encore à préciser. Vos propositions sont les bienvenues : cafés avec salle de réunion, amphis, etc...

④ Les thèmes qui ont retenu notre attention

- Quel avenir pour le service public ? (prochain débat)
- Quelle place pour les femmes en politique et dans la société? (débat suivant)
- Communautarisme contre universalisme républicain : quelle politique d'intégration ?
- L'ONU est-elle impuissante ? (avec intervenants)
- Entre fait du prince et démocratisation : les politiques culturelles.

Autres thèmes suggérés :

- Europe, Région, Métropoles : les nouvelles échelles de la citoyenneté ?
- Le politique et le biologique : des comités d'éthique aux théories socio-biologiques
- Les politiques familiales : natalisme ou pétainisme ?
- Faut-il s'attaquer aux inégalités territoriales ?
- Corruption, fraude fiscale, délit d'initié : la délinquance en col blanc est-elle vraiment combattue ?

Renouvellement des postes statutaires

Président : Didier GUILLOT

Secrétaire général : Denis MAILLARD

Trésorière : Carole ETIENNE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5/10/1995 "CROIRE, AGIR, ADHÉRER : DE L'OPINION À L'ENGAGEMENT"

LE DÉBAT

Le point de départ de la discussion fut la relation entre la vie privée et engagement politique. Quelles conditions pour que le militantisme épanouisse l'individu au lieu de le détruire ? Comment conjuguer responsabilités publiques et vie quotidienne loin du sacrifice ou de l'idéalisme ?

QUEL MILITANT ?

Didier fut le premier à répondre en insistant sur la nécessité de rompre avec la "culture militante gauchiste" qui retire au militant toute vie privée et a le défaut de repousser autant de monde qu'elle n'en attire dans la mesure où ceux qui s'impliquent en profondeur finissent par faire fuir ceux qui le sont moins. Jean-Christophe et Christelle ajoutèrent qu'aujourd'hui l'engagement ne se faisait plus sur un projet global mais sur des propositions partielles, ce qui, pour Jean-Philippe et Laurent, aurait dû modifier les conditions de l'engagement, en permettant que le "don de soi" ne soit pas toujours synonyme d'engrenage dans les rouages militants. Christine rappela à ce sujet les propositions de Michel Rocard sur la rotation des responsabilités et la carte de sympathisant. Elles furent vivement mises en cause par Jean-Philippe et Lionel, voyant là un détournement du discours d'entreprise.

PEUT-ON ENCORE GLOBALISER ?

Christine et Jean-Christophe mirent l'accent à la fois sur la difficulté, aujourd'hui, à globaliser les problèmes politiques - sauf à tomber dans la démagogie -, sur l'apparente désuétude de certaines notions fondamentales de la République, comme celle de "souveraineté publique", et enfin sur les risques que la crise du militantisme faisait, selon eux, courir à la démocratie. Didier objecta en prenant l'exemple du F.N., dont le discours globalisant n'entraîna pas d'engagements massifs comparables à ce que connut le P.C.F. dans les années soixante. Se refusant, ainsi que Julie, à unir les sorts de la

démocratie et du militantisme, il souligna pourtant le rôle historique du mouvement ouvrier dans l'affermissement de la démocratie en Europe.

INTERNE/EXTERNE OU LOCAL/NATIONAL

La question du dépassement des structures partisans restait donc entière au moment où Jean-Christophe évoqua les ressorts psychologiques qui conduisent les militants à traduire sans cesse "en interne" les événements "externes", montrant donc la nécessité de prendre en compte les enjeux symboliques. Christine répondit alors fermement en affirmant : "qu'il n'y avait pas de sphère extérieure à la sphère politique." A son tour, Didier repoussa la dichotomie interne/externe, mais pour lui substituer le couple municipal/national, arguant qu'il y a dans ce local/municipal "un niveau de visibilité totale" pour le militant.

PAS DE RÉVO CUL DANS LE PARTI DE MASSE

La question de la représentativité n'allait donc pas tarder à venir sur le tapis ; euh, sur la nappe. Pardon Marie ! Denis et Laurent furent les premiers à dénoncer la coupure entre les élites dirigeantes et la société, voyant même là l'image de la fracture sociale. Jean-Philippe, fit une autre analyse en soulignant la propension des partis au pouvoir à gouverner à vue, sondages à l'appui, quitte à faire l'inverse de leur programme électoral. Mais renchérit en montrant les implications humaines de cette usure du pouvoir sur "l'usure du rêve" des militants. Le moment était grave, nous sentîmes même un frisson nous glacer l'échine. Le parti, vaincu, meurtri, un genou à terre, attendait tel un taureau hors d'haleine, l'estocade. Laurent et Marie avancèrent implacables : Laurent : "Le militantisme de base est obsolète... La segmentation de la masse est la cause de cette évolution." La violence du coup fut sans égal. Mais aussitôt Marie ajouta pernicieusement que le mouvement associatif, lui, fleurissait et

voyait les formes de militantisme se renouveler.

Pour Didier, c'en était trop ; la coupe était pleine. "Le parti de masse a de beaux jours devant lui, déclara-t-il, car malgré toutes les aventures, si de nombreux militants partent, davantage restent. Cela s'explique par la validité du système de sélection des candidats à la représentation, lequel répond à une fonction essentielle de la représentation institutionnelle dans notre société (adhésion de Jean-Christophe, une.) qui jusqu'à preuve du contraire, répond encore à l'intérêt général. Cela n'empêche nullement que l'investissement émotif se fasse au travers de groupes de pression et de structures plus éphémères... En dehors de ce système, nous irions vers un gouvernement d'opinion."

Retour à la case départ ?

CONCLUSION

A l'image des textes préparatoires du n°12 de Contradictions, la discussion vit s'opposer deux attitudes. Les uns situant la crise du politique dans le cadre du système représentatif et tâchant de corriger les distorsions entre représentants, militants et opinion, les autres, plus sceptiques sur la possibilité de régénérer le système, situant leurs problématiques dans les mutations sociologiques, morales, voire même symboliques. Les premiers nous ont donné, sous la houlette de Christine et de Didier, une belle leçon de tactique. En ouvrant le ban des critiques contre le militantisme "gauchiste" dès le début du débat, ils ont - à l'image de Mao Tsé Toung pendant la Révolution Culturelle ! - incité les contestataires à se déclarer : "que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent..." Ceux-ci s'en donnèrent à cœur joie avec finesse parfois, mais toujours en ordre dispersé. A la fin du bal, Didier - toujours inspiré par le Grand Timonier, mais sans faire appel aux Gardes Rouges - déclara sans ambages que le monde était monde et qu'il fallait s'en contenter. Ce qui, s'en être faux, ne suffit pas à la vertu.

Camille SAINT-JACQUES